



# Le Jaseur du Lac

Volume 26, numéro 3 ▪ Décembre 2010

## Lac-Sergent



**Joyeuses fêtes !**



# Table des matières

|  |               |
|--|---------------|
| MOT DU MAIRE   | page 3        |
| MESSAGES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS                     | pages 4 et 5  |
| COMMUNIQUÉ DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE                           | page 6        |
| OFFRE D'EMPLOI   | page 6        |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SERGENT | page 7        |
| MOT DU COMMODORE   | page 7        |
| PAGE D'HISTOIRE – PARTIE 4                                       | page 8 et 9   |
| CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES EMBARCATIONS À MOTEUR       | page 10       |
| RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – ANNÉE 2010        | page 11 à 16  |
| MESSAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL                                | page 17       |
| RECHERCHE DE BÉNÉVOLES   | page 17       |
| RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME                        | page 18       |
| RÉGLEMENTATION MUNICIPALE  | page 19 et 20 |
| UN MONUMENT COMMÉMORATIF POUR NOTRE CHAPELLE                     | page 20       |
| LES TRAVAUX DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL                           | page 21 et 22 |
| REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR AU MÉRITE ET AU BÉNÉVOLAT         | page 22       |
| COMMUNIQUÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC                                | page 23       |
| CALENDRIER DES COLLECTES   | page 24       |



# Mot du Maire

maire@villelacsergent.com



Chers Sergentoises,

Chers Sergentois,

L'année 2010 tire à sa fin et une nouvelle année est à nos portes. Généralement, cette période est propice pour faire des bilans et dresser des perspectives.

À l'égard des travaux publics, la fin des travaux du Chemin Tour du Lac Sud nous réjouit. De plus, nous avons procédé cette année à l'asphaltage du Chemin des Sous-Bois et avons réglé nos problèmes de titres sur les chemins de la Chapelle et du Club Nautique. Quant au chemin de la Pointe, la situation légale devrait se finaliser dans les prochaines semaines.

Nous avons deux dossiers prioritaires pour 2010 : l'embellissement de la Ville et le projet d'égout collecteur. Dans le premier cas, la pose de soixante jardinières a suscité de nombreux commentaires positifs, nous incitant à récidiver l'an prochain.

Pour l'égout collecteur, nous avons finalisé les dernières études et avons transmis le tout au député de Portneuf et au ministère des Affaires municipales le 12 novembre dernier. Nous sommes en attente d'une réponse rapide. Ainsi, nous ne saurions tolérer davantage de délai dans ce dossier alors que notre lac se détériore. Dans le même ordre d'idée, vous avez été nombreux à répondre à notre sondage sur les embarcations à moteur et vos réponses donnent des mandats clairs à votre Conseil; nous vous en remercions. Nous vous tiendrons au courant des développements aussitôt qu'ils surviendront.

Nous sommes à dresser le budget 2011. Nous sommes sensibles à la hausse des coûts et ferons ce qui est en notre pouvoir afin de limiter celle-ci. Par contre, nous devons subir les hausses annoncées pour la police, la MRC, la sécurité incendie et la cueillette des matières résiduelles.

Enfin, nous souhaitons pour 2011 mettre en place un système rapide de communication avec nos citoyens. Pour ce faire, après l'avoir mis à jour, nous utiliserons davantage notre site Internet. Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître votre adresse courriel afin que nous puissions vous adresser les communications de la Ville.

D'ici nos prochaines rencontres, mon épouse, Jeanne, et les membres du Conseil municipal et leurs conjoints se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une Nouvelle Année remplie de joie, de succès et surtout de santé.

DENIS RACINE, maire



Lac-Sergent



# Message des conseillers(ères)

**Grégoire Dubé,  
conseiller district no 1  
responsable de l'environnement  
et des loisirs**



Chères Sergentoises,  
chers Sergentois,

L'année 2010 a été une belle année pour les loisirs au lac Sergent. Je tiens à remercier tous les bénévoles et plus particulièrement le commodore 2010, M. Alain Rouleau, de même que M. Alain Royer, président du Comité des Loisirs, pour le travail colossal accompli, merci. Soulignons également l'entrée en fonction de notre très charmante nouvelle commodore 2011, Mme Kathleen Chen !

Du côté environnement, l'A.P.P.E.L.S. a maintenu ses efforts de sensibilisation en organisant des présentations publiques qui ont attiré plusieurs citoyens et ont suscité maintes discussions. Les gestes posés par notre

Conseil s'inspirent de vos idées. L'an 2011 sera d'ailleurs l'occasion de poser des gestes concrets dans le dossier de la gestion des eaux usées et le débat sur les embarcations motorisées refera sûrement surface ...

Je profite donc de l'occasion  
pour souhaiter à toutes et à tous  
mes meilleurs vœux.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2011 !

Grégoire Dubé, conseiller district no 1,  
responsable de l'environnement et des loisirs

[chendube@mblink.net](mailto:chendube@mblink.net), 843-7894 ou 875-0233

**Hélène D. Michaud,  
conseillère du district no 2**



Chères citoyennes  
et chers citoyens,

À titre de responsable du site Internet de la Ville, une révision et des mises à jour majeures ont été effectuées. De plus, nous assurons une veille technologique afin de le garder à jour continuellement. Il est également prévu d'intégrer quelques modules, fonctionnalités, optimisations visuelles et de navigation ou toutes autres modifications visant à le rendre davantage dynamique et interactif. Vous pouvez consulter notre site à l'adresse

[www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com) .

Enfin, plusieurs dossiers sont en cours au Conseil municipal. Cependant la grande préoccupation demeure toujours l'avenir de la qualité des eaux du lac et l'évolution du projet d'égout collecteur et de notre demande de subvention.

À ce jour, le Conseil a entre autres répondu aux différentes exigences supplémentaires du ministère des Affaires municipales et établi un plan B relatif au traitement des eaux usées pour contrer la problématique du phosphore dans le lac. Nous espérons recevoir une réponse rapidement de leur part, car la situation du lac ne peut plus supporter de délai indu.

Je vous souhaite à tous de très Joyeuses Fêtes  
et une Bonne Année 2011.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud.  
Conseillère

# Message des conseillers(ères)

**Johanne Tremblay-Côté,  
conseillère district no 3  
maire suppléante**



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Voilà une autre année bien remplie qui se termine. À cette période de l'année, comme la plupart d'entre vous, je fais un bilan professionnel des projets réalisés et ceux qui devront être remis à l'année suivante. Je tiens particulièrement à saluer les personnes chères qui nous ont quittées au cours de cette année et qui furent des pionniers et bâtisseurs pour notre ville. Nous garderons leur souvenir en mémoire.

Pour l'année 2011, diverses activités seront présentées par le Comité des Loisirs et nous espérons encore une fois que vous allez y participer en grand nombre. A cet effet, je vous informe que dès la fin janvier, des cartes seront disponibles pour l'activité de la Fête de la St-Jean-Baptiste. Pour vous procurer une ou des cartes, veuillez communiquer avec moi au 418.875-0565.

De plus, je souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre belle ville à tous les nouveaux propriétaires.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et que l'année 2011 vous apporte amour, amitié, bonheur et santé.

Johanne Tremblay-Côté  
Conseillère du district no 3.

Maire suppléant

**François Garon,  
conseiller district no 4**



Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous lirez dans le présent journal, les résultats du sondage effectué cet été sur la question des embarcations à moteur. Certaines personnes affirmeront haut et fort que celui-ci est très réaliste de la volonté des gens. Ce sondage pourtant n'est aucunement significatif, et ce, principalement pour trois raisons.

1) En premier lieu, ce questionnaire n'a pas été transmis à tous les propriétaires de bateau, mais plutôt aux gens qui avaient le droit de vote. Sachant que le nombre d'électeurs est plus élevé que le nombre de propriétaires de bateau, le questionnaire est donc biaisé dès le départ.

2) En second lieu, ce questionnaire a été élaboré par des personnes qui vraisemblablement ne connaissent absolument rien au nautisme. Penser une seule minute que l'on peut tirer hors de l'eau un skieur à seulement 30 km / heure suffit à me convaincre d'un manque flagrant de connaissance en pareille matière.

3) En troisième lieu, les nombreuses contradictions notées dans les questions et les réponses démontrent sans équivoque une incompréhension totale des répondeurs en lien avec le véritable sens des questions posées. Ainsi comment concilier le fait que l'on veut réduire la vitesse des bateaux tout en voulant maintenir les différents sports nautiques ? À mon avis, il y a là une incongruité absolue.

Au moment d'écrire ces lignes, j'ignore encore quelle sera la direction que les autres membres du conseil de la Ville entendent prendre dans ce dossier et c'est bien ce qui m'inquiète.

J'espère toutefois que ce dossier ne servira pas à diviser les gens entre ceux qui ont des embarcations et ceux qui n'en ont point. À mon sens, il y a des dossiers beaucoup plus urgents à régler. Ce n'est vraiment pas le temps de mettre la chicane autour du lac. J'ose espérer que mon message sera entendu par tous.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter une magnifique période des Fêtes avec votre famille et vos proches ainsi qu'une bonne et heureuse année 2011.

François Garon.  
Conseiller du district no 4.

# Service du greffe



## Envoi du compte de taxes 2011

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 27 janvier 2011.  
Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

28 février 2011; 15 avril 2011; 1 juin 2011; et 1 septembre 2011

Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !**

## Séances du conseil municipal

Troisième lundi de chaque mois 19h30 Base de Plein Air 4 Saisons

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: 9h00 À 16h30 Vendredi: 9h00 À 16h00

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

## Vidange fosses

Composer le 875-4854 en laissant vos coordonnées  
ou bien contacter directement le service sanitaire Sani-St-Basile au numéro sans frais : 1-877-533-2775.

## Comment nous rejoindre ?

Adresse : 1149, chemin Tour-du-Lac Nord, Ville de Lac-Sergent, (Québec) G0A 2J0

Téléphone : (418) 875-4854 / télécopieur : (418) 875-3805

Courriel : [lac-sergent@bellnet.ca](mailto:lac-sergent@bellnet.ca)

Site Internet : [www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com)

*Veillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes :*

*Du 23 décembre 2010 à compter de 12h00 jusqu'au 4 janvier 2011*

*Nous serons de retour mercredi le 5 janvier 2011 à 9h00*

**POUR TOUTE URGENCE,  
COMPOSER LE 911**

**F E R M É**

Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois,  
un heureux et féérique temps des Fêtes et une année 2011 très prospère !

**Josée Brouillette, secrétaire-trésorière**

6

## Offre d'emploi AU CLUB NAUTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2011

Tous ceux qui désireraient postuler ou connaître la liste des emplois disponibles au club nautique pour l'été 2011, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville du Lac Sergent à partir du 15 Janvier sous la rubrique

« **divers** », section « **emplois** »

au [www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com)

ainsi que sur le site de l'Association nautique,

au [www.lacsargent.com](http://www.lacsargent.com)

**PERDU**

Nous avons perdu  
**une chaloupe Beaumier 1997 en fibre de verre**  
cet automne après la grosse pluie, la dernière semaine de septembre ou le vendredi, 1<sup>er</sup> octobre.

Si vous avez trouvé cette chaloupe, SVP contactez :  
l'Association Nautique du Lac-Sergent au 418-875-0131  
ou la Ville du Lac-Sergent au 418-875-4854.

# Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

En ce mois de décembre, permettez-moi, au nom du conseil d'administration, de vous souhaiter des Fêtes heureuses remplies de bonheur et une excellente année 2011.

L'association vous a présenté en 2010 trois conférences avec des conférenciers chevronnés. Durant l'été, les échantillonneurs ont poursuivi leurs tests dans la fosse avec le réseau de suivi volontaire sur les lacs. Cette année, nous avons constaté deux épisodes de cyanobactéries, un fin mai et un autre début novembre. Vous comprenez que rien n'est gagné et qu'il faut continuer à faire attention à chaque petite action qui peut aider le lac. Nous recevrons en 2011 des arbres de la Corporation d'Aménagement de Protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) et vous aviserons de l'endroit de cueillette et des essences disponibles. Lors de sa visite estivale 2010, M. Robert Lapalme, conseiller en environnement, nous mentionnait qu'il serait important que les riverains plantent un gros arbre entre leur fosse septique et le lac; pour ceux qui seraient intéressés, vous pouvez transmettre vos coordonnées à la Ville au 418-875-4854 et une commande sera faite à l'automne 2011 pour le printemps 2012 à un prix très compétitif.

Le conseil d'administration travaille actuellement pour préparer deux conférences sur des sujets très intéressants pour l'été 2011.

Également cet été, nous mettrons en place, avec la participation financière de la Ville, les recommandations du rapport de M. Lapalme sur les tests à effectuer pour mieux cibler l'origine des apports en phosphore. Tout au cours de l'été, vous verrez des échantillonneurs dans les tributaires. Il y aura une équipe d'échantillonneurs sur les tests proprement dits dans différents tributaires ainsi que dans la fosse du lac et une autre équipe événementielle lors de pluies abondantes dans des tributaires différents. Pendant cette période, les échantillonneurs auront un lien privilégié avec M. Lapalme et une séance de travail ultime fin 2011 pour analyser les résultats avec ce dernier. Nous vous tiendrons au courant dans notre site Internet, des résultats et des conclusions des analyses.

Jocelyn Houle A.P.P.E.L.S. Président



**APPELS**  
un lac en santé  
notre bien commun

## Mot du Commodore

Pendant plus de 100 ans l'Association Nautique du lac Sergent a fait partie de la communauté du lac. C'est un organisme qui sert à rassembler les citoyens. L'été, les enfants peuvent s'inscrire dans le camp de jour et le club de canoë-kayak où ils passent un temps inoubliable sur le bord du lac, en sécurité. Il y a de nombreuses activités sociales organisées au club pour amuser les enfants ainsi que les adultes. C'est avec grand honneur et plaisir que mon équipe de directeurs et moi prenons le mandat de continuer cette tradition encore une autre année.

L'implication des bénévoles et la participation des citoyens gardent la communauté bien vivante. C'est une symbiose parfaite et l'un ne survivra pas sans l'autre. Les heures de planifications et les efforts de nos bénévoles seraient perdus s'il n'y avait pas la participation de nos résidents.

La proximité de la ville de Québec et la compétition causée par les autres organismes de loisir ailleurs mettent notre organisme à risque. Dans un monde où l'individualisme prend de plus en plus d'ampleur, l'Association aimerait continuer son rôle en tant que réseau social pour la communauté.

Nous avons hâte de voir vos jeunes participer au camp de jour et faire partie de l'équipe de canoë-kayak. Nous aimerions aussi voir les citoyens à nos événements sociaux où vous allez sûrement rencontrer des amis et aussi faire des nouvelles connaissances. Si vous êtes nouveaux à Lac-Sergent, la meilleure façon de ressentir la chaleur de notre communauté est de participer aux activités organisées par l'Association.

Bienvenue à tous !

Kathleen Chen Commodore 2010-2011

### 4<sup>e</sup> MAIRE :

#### **PIERRE- CÉLESTIN CÔTÉ (1937-1938)**

##### NOTE :

Le 4<sup>e</sup> maire, M. Pierre-Célestin Côté et ses conseillers, Pierre-Paul Magnan, Elzéar-Alexandre Chouinard et J.-Moïse Jolicoeur sont restés en fonctions jusqu'aux élections du 1<sup>er</sup> août 1939 et non jusqu'en 1938, comme l'indiquent tous les livres d'histoire de Lac-Sergent. À ces élections, Charles-Louis Migneault, conseiller sortant, a été réélu pour un nouveau mandat.

.....



M. Lucien Plamondon

### 5<sup>e</sup> MAIRE : **ROBERT CÔTÉ (1939-1941)**

Né à Québec le 21 mai 1902, fils de Charles-Eugène Côté (1<sup>er</sup> maire) et de Marie-Bernadette Auger. Il épouse le 17 août 1929 à Québec, Thérèse Lapointe, fille d'Edgar Lapointe et de Céline Laberge.

Chirurgien-dentiste.

Il a été élu maire sans opposition le 1<sup>er</sup> août 1939. C'est sous son mandat qu'est adopté, le 29 mai 1941, le drapeau de l'Association Nautique et que se fait la construction du Club nautique, près de la chapelle, qui sera inauguré en août 1941.

Il reçoit le 10 mai 1938 par donation de sa mère et en indivision avec son frère Bernard, le lot 537-1 acquis par son père en 1910 et qu'il revend avec ses neveux Jean-Jacques et Pierre-Étienne et sa nièce Francine, à Jean-Yves Dubeau le 21 décembre 1973.

M. Côté décède à Sainte-Foy le 16 mai 1977. Son épouse décède à Saint-Augustin-de-Desmaures le 24 janvier 1995.

Bibliographie : Magnan, Pierre-Paul, Lac Sergent, comté de Portneuf, P.Q., Québec, 1948

### SES CONSEILLERS :

- **CHARLES-LOUIS MIGNEAULT (1937-38);**

- **LUCIEN PLAMONDON (1939-41)** 6<sup>e</sup> maire

- **ALBERT SIMPSON (1939-41),**

contremaître. Né à Bay City (Michigan, USA) en septembre 1894, il est le fils d'Edward Simpson et de Marie Brière. Il a épousé le 23 octobre 1916 à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, Marie Léa Rose Anna Demers. Il a acheté le 21 août 1937, de Rosario Huot le lot 463-1-E. Conseiller municipal de 1939 à 1941. Il décède à Québec le 7 juin 1965.

- **J. ERNEST SIMARD (1939-41),**

employé du Canadien National. Né à Baie-Saint-Paul le 25 juin 1890, il est le fils d'Alexandre Simard et de Marie-Louise Duchesne. Il a épousé Gracia Gilbert le 8 juin 1917 à Sainte-Anne de Beauport. Son épouse a acheté un terrain (lot 566-A-4) de la Ville de Lac-Sergent le 1<sup>er</sup> octobre 1932 sur lequel elle a fait construire un chalet qu'elle a cédé le 18 mars 1959 à sa fille Gilberte, épouse de Marcel Latouche. Conseiller municipal de 1939 à 1941. Évaluateur de la Ville de 1937 à 1938, conseiller municipal de 1939 à 1941 et président des syndicats de la chapelle de 1941 à 1942. Il décède à Beauport le 20 mai 1979. Son épouse décède à Beauport le 28 avril 1974.

.....

### 6<sup>e</sup> MAIRE : **LUCIEN PLAMONDON (1940-1945)**

Né à Saint-Raymond le 18 août 1904, fils de Charles Plamondon, industriel et d'Élisabeth Chevalier.

Il épouse le 21 octobre 1943 à Saint-Raymond, pendant son mandat de maire, Marguerite Landry, fille de Jean-Marie Landry (conseiller municipal 1944-1948) et d'Hermina Bienvenue, villégiatureur au lac Sergent.

Il fait ses études au Collège de Saint-Raymond et au Séminaire de Québec. Il se spécialise en comptabilité à l'Académie Filiol de Québec et va suivre des cours d'anglais à l'Université du Nebraska.

Commis de bureau à la Donnacona Paper de 1929 à 1933, puis courtier d'assurances de 1933 à 1947 à Donnacona.

Il est secrétaire-trésorier de la Ville de Donnacona de 1938 à 1948.

Il acquiert son premier terrain (lot 566-A-2) au lac Sergent, situé en face de l'actuelle chapelle, le 8 août 1932, de la Ville de Lac-Sergent.

Par la suite, il achètera plusieurs terrains et chalets qu'il revendra au gré des affaires. En 1974, il déménage son chalet sur un autre terrain situé au nord du Chemin Tour-du-lac Nord, et se construira une résidence à l'année. Celle-ci sera vendue à Laurent Langlois (15<sup>e</sup> maire) et Diane Pinet, après le décès de son épouse en 2003.

Conseiller municipal à la Ville de Lac-Sergent de 1939 à 1941. Le 29 juillet 1941, lors de la fin de la mise en nomination en vue des élections du 5 août suivant, tous les conseillers sont élus par acclamation et deux candidats se font face pour le poste de maire : MM. Lucien Plamondon et J. Achille Joli-Cœur. Toutefois, le secrétaire-trésorier Jean-Marie Dion, constate que M. Plamondon n'a pas préalablement démissionné de ses fonctions de conseiller municipal pour se porter candidat à la mairie. Aussi, le 2 août, les deux candidats se désistent et une nouvelle mise en nomination que pour cette fonction est fixée au 13 août suivant. Les deux mêmes candidats se présentent à nouveau. Lors des élections du 25 août 1941, Lucien Plamondon est élu. Il fera deux mandats, jusqu'en 1945.

C'est durant sa mairie que fut entrepris l'électrification facultative des chalets du lac.

Il connaîtra une belle carrière politique. Candidat défait comme libéral indépendant dans le comté de Portneuf en 1935, il est élu député libéral à l'Assemblée législative du Québec aux élections du 25 octobre 1939, tout en conservant son siège au Conseil municipal de Ville de Lac-Sergent. Il sera défait en 1944 lors du retour au pouvoir de l'Union Nationale.

Gérant de la Caisse populaire de Donnacona de 1944 à 1947. Il achète en 1948 le Château Laurier, à Québec, puis le Motel Fleur-de-Lys, qu'il conservera jusqu'à sa retraite en 1972.

M. Plamondon décède le 15 février 1987 à Sainte-Foy et est inhumé au cimetière Notre-Dame de Belmont le 19. Son épouse lui survit et décède en février 2003 à Lac-Sergent.

Bibliographie :

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993.

Magnan, Pierre-Paul, Lac Sergent, comté de Portneuf, P.Q., Québec, 1948.

Pinet, Diane et Tremblay, Marie, 100 ans de rassemblement à lac Sergent 1906-2006, Lac Sergent, 2006.

## SES CONSEILLERS :

- **ABBÉ-FRÉDÉRIC MERCIER (1941-45)**,  
8<sup>e</sup> maire.

- **JOSEPH-EUGÈNE PAQUET (1941-45)**,  
commis, puis négociant. Né à Québec le 1 juin 1879, il est le fils de Zéphirin Paquet (lui-même fils de Zéphirin Paquet, fondateur de la Compagnie Paquet) et de Caroline Monier. Il a épousé le 5 juin 1911 à l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, à Québec, Marie Audet dit Lapointe. Il a acheté le 17 février 1915, de Joseph-Narcisse Gastonguay, une partie du lot 536 mesurant 140 pieds de front sur

la ligne de chemin de fer et 370 pieds de profondeur, ainsi qu'une bande de terrain entre le lac et la voie ferrée. Par la suite, il deviendra propriétaire d'autres parties du lot 536. Le 23 novembre 1954, il donne des terrains à ses enfants : Eugène junior (536-23), Juliette (536-26), Marcel (536-11), Zéphirin A. (536-24), Georges (536-27), Maurice (536-28), et en indivision à ceux-ci les lots 536-31, 536-25 et 536-6. Président des syndics de la Chapelle (1929-30) et conseiller municipal de 1941 à 1948. Il décède à Québec le 22 octobre 1971. Son épouse décède à Québec le 4 décembre 1973. Il est le père de Zéphirin A. Paquet (13<sup>e</sup> maire).

- **L-OMER CANTIN (1941-44)**,  
voyageur de commerce. Né à Québec le 27 août 1883, il est le fils de Louis Cantin et de Délima Dubuc. Il a épousé Laura Cantin le 18 mai 1911 en l'église de Saint-Malo, à Québec. Il a acheté le 17 octobre 1938, du notaire Paul Samson, en indivision avec son épouse, le lot 464-4 que sa veuve revendra le 22 septembre 1944 à Anne-Marie Gagnon. Conseiller municipal de 1941 à 1944. Il décède en fonction, à Québec le 20 juillet 1944.

- **LOUIS-GERMAIN GASTONGUAY (1941-45)**,  
7<sup>e</sup> maire.

- **JEAN-MARIE LANDRY (1944-45)**,  
aviateur et employé civil. Né à Québec le 14 avril 1888, il est le fils d'Ernest Landry et de Malvina Dubeau. Il épouse la cantatrice Hermine Bienvenue le 8 septembre 1908 à Berthierville. Mme Dubeau, devenue veuve, a acheté en 1907 un terrain (lot 462-1) où elle fait ériger un chalet qu'elle lègue à son décès en 1943, à son fils. Leur fille, Marguerite Landry, épouse Lucien Plamondon (6<sup>e</sup> maire). Commodore de l'Association nautique (1929-30), vice-commodore (1932-33) et à nouveau commodore (1933-35). Secrétaire (1908-09) et président des syndics de la chapelle (1935-37). Évaluateur de la Ville (1942-44), il est élu conseiller municipal, suite au décès de L-Omer Cantin, le 14 août 1944 et le demeurera jusqu'en 1948. Il décède à Québec, le 9 juillet 1955. Son épouse décède à Québec le 8 février 1970.

Denis Racine



# Consultation publique – concernant

## les embarcations à moteur sur le Lac Sergent

### QUESTIONS

**OUI NON n/a Contrôle**

**1** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral d'interdire les embarcations à moteur de type «wake boat» ?

251 117 7 375

Compilation

66.93% 31.20% 1.87% 100%

**2** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral d'interdire les motomarines sur le lac Segent ?

215 155 5 375

Compilation

57.33% 41.33% 1.33% 100%

**3** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral de limiter la puissance des moteurs sur les embarcations à moteur sur le lac Sergent ?

254 126 4 375

Compilation

65.33% 33.60% 1.07% 100%

**4** Dans l'affirmative, quelle serait la limite de puissance ?

| 100 HP | 80 HP | 60 HP | 50 HP  | 25 HP  | 10 HP  | Autres | n/a   | Contrôle |
|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|----------|
| 14     | 8     | 17    | 57     | 32     | 59     | 51     | 7     | 245      |
| 5.71%  | 3.27% | 6.94% | 23.27% | 13.06% | 24.08% | 20.82% | 2.86% | 100%     |

Compilation

5.71% 3.27% 6.94% 23.27% 13.06% 24.08% 20.82% 2.86% 100%

**5** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral d'interdire la circulation des embarcations à moteur sur certaines portions du lac Sergent ?

177 189 9 375

Compilation

47.20% 50.40% 2.40% 100.00%

**6** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral de limiter la vitesse des embarcations à moteur sur le lac Sergent ?

234 129 12 375

Compilation

62.40% 34.40% 3.20% 100.00%

**7** Dans l'affirmative, quelle serait la vitesse maximale permise ?

| 50km/h | 40km/h | 30km/h | 20km/h | 10km/h | Autres | n/a   | Contrôle |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|----------|
| 23     | 27     | 50     | 44     | 52     | 26     | 12    | 234      |
| 9.83%  | 11.54% | 21.27% | 18.80% | 22.22% | 11.11% | 5.13% | 100.00%  |

Compilation

9.83% 11.54% 21.27% 18.80% 22.22% 11.11% 5.13% 100.00%

**8** Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Lac-Sergent demande au gouvernement fédéral d'interdire les sports de traction motorisée ?

159 210 6 375

Compilation

42.40% 56.00% 1.60% 100.00%

### Taux de participation globale 80.99 %

Nombre d'électeurs inscrits 463

Nombre d'électeurs qui ont voté 375

Différence 88

Nombre de questions répondues 375

Taux de participation 81%

**OUI NON n/a Contrôle**

# État sur la situation financière

## année 2010

RAPPORT DU MAIRE      MONSIEUR DENIS RACINE      15 NOVEMBRE 2010

**En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.**

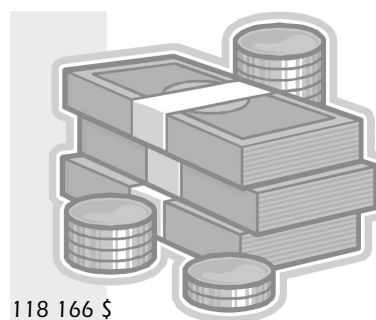
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat.

### 1. ÉTATS FINANCIERS 2009

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2009. L'année financière 2009 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 119 951 \$, portant le surplus accumulé non affecté à 176 808 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

| <b>RECETTES</b>                        | <b>RÉEL</b>       | <b>BUDGET</b>     |
|--|-------------------|-------------------|
|  | 2009              | 2009              |
| Taxes                                  | 548 238 \$        | 532 427 \$        |
| Quotes-parts                           | 0 \$              | 37 640 \$         |
| Autres recettes de source loc.         | (149 052) \$      | 1 477 \$          |
| Transferts                             | 189 583 \$        | 182 887 \$        |
| Services rendus                        | 103 689 \$        | 73 128 \$         |
| Imposition de droits                   | 63 808 \$         | 24 000 \$         |
| Amendes, intérêts, etc.                | 2 574 \$          | 2 408 \$          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>758 840 \$</b> | <b>854 267 \$</b> |
| <b>DÉPENSES</b>                        |                   |                   |
| Administration gén.                    | 183 828 \$        | 198 671 \$        |
| Sécurité publique                      | 95 080 \$         | 101 524 \$        |
| Transport                              | 176 678 \$        | 142 086 \$        |
| Hygiène du milieu                      | 154 055 \$        | 169 872 \$        |
| Aménagement, urb et dév.               | 66 535 \$         | 44 716 \$         |
| Loisirs et culture                     | 115 467 \$        | 67 484 \$         |
| Frais de financement                   | 2 272 \$          | 7 537 \$          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>793 915 \$</b> | <b>731 890 \$</b> |
| Financement à long terme des activités | 384 \$            |                   |
| Remboursement de la dette              | (1 257 \$)        |                   |
| Amortissement                          | 61 328 \$         |                   |
| Conciliation à des fins fiscales       | 34 900 \$         |                   |
| <b>AFFECTATIONS</b>                    |                   |                   |
| Surplus non affecté                    | 10 297 \$         |                   |
| Surplus affecté ET                     |                   |                   |
| Réserve financière et fonds rés.       | 93 470 \$         | 118 166 \$        |
| Activités d'investissement             | (44 096 \$)       | (102 972 \$)      |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b> | <b>119 951 \$</b> |                   |



## 2. INDICATEURS DE GESTION 2009

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

|  | 2009      | 2008      | 2007      |
|--|-----------|-----------|-----------|
| <b>TRANSPORT ROUTIER</b>                                 |           |           |           |
| - VOIRIE MUNICIPALE                                      |           |           |           |
| Coût par kilomètre de voie                               | 3 487 \$  | 3 668 \$  | 2 813 \$  |
| - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE                                 |           |           |           |
| Coût par kilomètre de voie                               | 3 274 \$  | 2 499 \$  | 2 023 \$  |
| <b>SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE</b>                          |           |           |           |
| % de l'endettement total net à long terme                | 2.25%     | 1.14%     | 1.66 %    |
| % du service de la dette                                 | 0.17%     | 0.13 %    | 0.03%     |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>                               |           |           |           |
| Effort de formation par employé                          | 8.00 h    | 3.75 h    | 4.20 h    |
| % du coût de formation /rémunération totale              | **** %    | 0.80%     | 2.13%     |
| <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>                                 |           |           |           |
| Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation        | 0.07 \$   | 0.08 \$   | 0.08 \$   |
| <b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>                                 |           |           |           |
| Coût de la cueillette des déchets domestiques /résidence | 71.30 \$  | 40.21 \$  | 33.54 \$  |
| <b>LOISIRS ET CULTURE</b>                                |           |           |           |
| Coût des activités culturelles / habitant                | n/a       | 17.52 \$  | 15.67 \$  |
| Coût des activités récréatives /habitant                 | 245.89 \$ | 167.62 \$ | 148.43 \$ |

## 3. ENGAGEMENT DE CRÉDITS

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

12

|                               | 2010              | 2011 | 2012 |
|-------------------------------|-------------------|------|------|
| <b>Enlèvement de la neige</b> | 91 694 \$         |      |      |
| <b>Cueillette des ordures</b> | 29 610 \$         |      |      |
| <b>Site d'enfouissement</b>   | 11 180 \$         |      |      |
| <b>Incendie</b>               | 41 850 \$         |      |      |
| <b>MRC</b>                    | 25 285 \$         |      |      |
| <b>Évaluateurs</b>            | 14 065 \$         |      |      |
| <b>Sécurité publique</b>      | 59 544 \$         |      |      |
|                               | <b>266 301 \$</b> |      |      |

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangés pour les années suivantes : 2009-2010, 2 010-2011 et 2011-2012.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2009, prévoyait des immobilisations de 441 000 \$ échelonnés comme suit :

**2010 182 850 \$**

**2011 131 115 \$**

**2012 127 500 \$** La programmation des années 2011-2012-2013 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2011.

## LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000\$ et comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

| NO | FOURNISSEUR  | MONTANT             | DATE       | OBJET                                       |
|----|--|---------------------|------------|---|
|    | Association Nautique du lac Sergent                                      | 8 000,00 \$         | 09/03/2010 | Quote-parts 2010 - comité des loisirs       |
|    | Association Nautique du lac Sergent                                      | 25 000,00 \$        | 23/06/2010 | Quote-parts 2010 - ANLS                     |
|    | Association Nautique du lac Sergent                                      | 5 300,00 \$         | 29/06/2010 | Quote-parts 2010 - comité des loisirs       |
|    | Association Nautique du lac Sergent                                      | 7 500,00 \$         | 03/08/2010 | Quote-parts 2010 - ANLS                     |
|    | Association Nautique du lac Sergent                                      | 2 000,00 \$         | 17/08/2010 | Quote-parts 2010 - comité des loisirs       |
|    | <b>Total</b>   | <b>47 800,00 \$</b> |            |   |
|    | Construction & Pavage Portneuf   | 35 397,60 \$        | 11/08/2010 | Pavage chemin des Sous-Bois                 |
|    | Ministère des Finances (MDF)   | 30 735,00 \$        | 03/06/2010 | Quote part 2010 / service de police         |
|    | Ministère des Finances (MDF)   | 30 734,00 \$        | 05/10/2010 | Quote part 2010 / service de police         |
|    | <b>Total</b>   | <b>61 469,00 \$</b> |            |   |
|    | MRC de Portneuf  | 17 453,67 \$        | 12/02/2010 | Quote-part 2010 versement 1 de 3            |
|    | MRC de Portneuf  | 17 453,67 \$        | 07/04/2010 | Quote-part 2010 versement 2 de 3            |
|    | MRC de Portneuf  | 17 453,67 \$        | 23/07/2010 | Quote-part 2010 versement 3 de 3            |
|    | <b>Total</b>   | <b>52 361,01 \$</b> |            |   |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 36 797,25 \$        | 18/01/2010 | Déneigement 2009/2010 - versement 1 de 3    |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 36 797,25 \$        | 03/03/2010 | Déneigement 2009/2010 - versement 2 de 3    |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 9 199,31 \$         | 22/04/2010 | Déneigement 2009/2010 - versement 3 de 3    |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 9 199,31 \$         | 17/06/2010 | Déneigement 2009/2010 - retenue sur contrat |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 2 400,57 \$         | 18/10/2010 | Trappe à sable                              |
|    | Raymond Robitaille excavation  | 3 349,57 \$         | 18/10/2010 | Enlèvement de la berce du Caucase           |
|    | <b>Total</b>   | <b>97 743,26 \$</b> |            |   |
|    | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 13 663,53 \$        | 12/02/2010 | Quote-part 2010 - versement 1 de 3          |
|    | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 13 663,53 \$        | 07/04/2010 | Quote-part 2010 - versement 2 de 3          |
|    | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 13 663,53 \$        | 23/07/2010 | Quote-part 2010 - versement 3 de 3          |
|    | <b>Total</b>   | <b>40 990,59 \$</b> |            |   |

| NO | FOURNISSEUR         | MONTANT              | DATE       | OBJET  |
|----|---------------------|----------------------|------------|--|
|    | Sani St-Basile      | 6 371,49 \$          | 23/11/2009 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 3 345,47 \$          | 28/01/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 2 611,84 \$          | 04/03/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 6 087,67 \$          | 27/04/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 2 609,57 \$          | 25/05/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 2 878,63 \$          | 09/06/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 8 004,07 \$          | 07/07/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 16 693,47 \$         | 23/07/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 5 870,52 \$          | 10/08/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 7 198,28 \$          | 18/08/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | Sani St-Basile      | 3 422,46 \$          | 18/10/2010 | Vidange de fosses                              |
|    | <b>Grand total</b>  | <b>65 093,47 \$</b>  |            |  |
|    | Ville de St-Raymond | 27 203,00 \$         | 07/05/2010 | Service intermunicipal Incendie - vers. 1 de 2 |
|    | Ville de St-Raymond | 25 000,00 \$         | 23/07/2010 | Service intermunicipal Incendie - vers. 2 de 2 |
|    | <b>Total</b>        | <b>52 203,00 \$</b>  |            |  |
|    | <b>GRAND TOTAL</b>  | <b>453 057,93 \$</b> |            |  |

## Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

### ▪ QUALITÉ DES EAUX DU LAC

**L'environnement demeure toujours notre première priorité.**

Le Conseil a été saisi récemment d'un projet de règlement concernant la disposition des eaux usées des piscines et des spas. À l'égard de la renaturalisation des rives, l'inspecteur nous indique qu'un seul citoyen ne s'est pas encore conformé au règlement et celui-ci a été poursuivi en cour municipale.

**14**

Suite aux rencontres de l'été dernier, nous avons finalisé le Plan B de notre projet d'égout collecteur. La principale difficulté que nous éprouvons est à l'effet que notre Ville pour des raisons historiques, ne possède pas de périmètre d'urbanisation, ce qui autrement, la rendrait éligible aux principaux programmes de subvention fédéral-provincial. C'est pourquoi nous avons formulé une demande à la MRC afin de délimiter sur notre territoire un tel périmètre à l'occasion de la première ronde de modifications au schéma d'aménagement qui aura lieu en 2011. De plus, afin de nous conformer aux programmes existants et auxquels nous serions éligibles, nous devons prouver l'existence d'un problème de santé publique. Nous avons procédé à l'automne à des tests d'eau à partir des puits d'eau potable dans les résidences permanentes des zones visées par notre Plan B. Il appert que de nombreux puits ne rencontrent pas les normes fixées à l'égard des coliformes fécaux et totaux. Il n'est pas inutile d'indiquer que selon le Ministère des affaires municipales, les cyanobactéries ne constituent pas un problème de santé publique, car la ministre de l'Environnement ne l'indique pas dans sa réglementation, alors qu'elle fait le tour du Québec pour annoncer des mesures pour combattre ce fléau. Heureusement que le ridicule ne tue pas...

Néanmoins, nous soumettrons dans les jours prochains ce plan B dûment documenté et attendons une réponse rapide du MAMROT. De toute façon, la situation de notre lac ne peut plus endurer de retard indu. D'ailleurs à l'été 2010, il s'est passé des choses curieuses dans notre lac. Ainsi, malgré un été chaud, nous avons connu deux épisodes de « bloom » de cyanobactéries, l'une très tôt en saison (fin mai), et l'autre très tard (3 novembre) tandis que l'APPELS que nous avons mandaté à cet effet, n'a pas noté d'anoxie (absence d'oxygène) dans la fosse du lac. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas installé des aérateurs dans la fosse en 2010. Nous réévaluerons la situation en 2011.

Enfin, nous avons réalisé en 2010 un sondage afin de connaître l'avis de nos citoyens concernant les embarcations à moteur. Nous les remercions pour leur participation massive à l'exercice (83%). Les réponses ont été claires et le Conseil municipal est maintenant investi du mandat de donner suite aux désirs de ses commettants.

#### ▪ URBANISME

L'entrée en vigueur en mars 2009 du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf nous imposera d'effectuer une harmonisation de notre réglementation d'urbanisme d'ici la fin de 2012. Ce sera un travail important qui nécessitera des investissements en temps et en argent non négligeables.

Ce sera aussi l'occasion de procéder à une révision en profondeur de nos règlements d'urbanisme. La quantité de règlements adoptés depuis 2005 témoigne éloquemment de notre désir de dépoussiérer notre législation en ce domaine.

En cette fin d'année, votre Conseil sera appelé à intervenir pour régler à nouveau à l'égard des garages et cabanons de même qu'en matière d'affichage sur les poteaux de la ville. Dans le premier cas, certaines demandes récentes ont permis à des citoyens d'étirer la réglementation dans un sens que nous ne souhaitons pas. De plus, nous avons dû saisir, certes à regret, la Cour municipale de quatre dossiers d'infractions à nos règlements d'urbanisme.

**L'environnement  
demeure toujours  
notre première priorité.**

#### ▪ CLUB NAUTIQUE

À la fin de 2009, les fenêtres ont été changées, tandis que nous avons fait refaire l'entrée électrique et installer la climatisation et le chauffage en septembre 2010. Dès à présent, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixés en 2006 afin de rendre notre club utilisable pendant l'hiver. Toutefois, comme les thermo-pompes deviennent inefficaces à -18 degrés Celsius, nous devons au printemps 2011 ajouter deux unités de chauffage d'appoint. Ces travaux ont été et seront financés par notre subvention provenant du Pacte rural.

#### ▪ TRAVAUX PUBLICS

En 2009, nous avons pu nous entendre avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant le problème de juridiction et les travaux à effectuer sur le Chemin Tour du Lac Sud. Le projet de loi 210, adopté par l'Assemblée Nationale du Québec, le 19 juin 2009, a sanctionné cette entente. Conformément à celle-ci, nous avons procédé à la réfection du premier tronçon allant de la Route nationale 367 jusqu'au Chemin de la Montagne. Puis, nous avons cédé à Sainte-Catherine l'assiette du chemin et celle-ci a effectué en septembre dernier, la réfection du deuxième tronçon allant du Chemin de la Montagne jusqu'aux limites municipales de la Ville de Lac-Sergent et, à la fin d'octobre, l'asphaltage des deux sections. Pour ce faire, nous avons dépensé en 2009 une somme de 200,000\$ dont 147 399 \$ provenant de notre subvention concernant la taxe d'accise. Au début de 2011, nous devons faire les comptes avec notre voisine, car notre ville devra assumer 40% du coût total des travaux (incluant les 200,000\$ déjà dépensés), payable sur 15 ans. Par contre, désormais, le déneigement, l'entretien et l'éclairage seront assumés par Sainte-Catherine; une économie annuelle récurrente pour notre ville de 25,000\$.

Nous avons également procédé à l'asphaltage du Chemin des Sous-Bois. De plus, nous avons annoncé notre intention de faire des travaux identiques sur le Chemin de la Pointe. Cependant, nous avons découvert que la Ville n'était pas propriétaire d'une partie du chemin que nous avons construit et entretenons depuis 1966. Nous devons donc régulariser nos titres de propriété. Pour la suite des choses, nous ferons des annonces à l'occasion de la présentation du prochain budget.

Les problèmes de titres rencontrés au Chemin de la Pointe ne sont pas les seuls que nous avons. Aussi, en 2010, nous avons régularisé, non sans difficulté, les problèmes légaux de propriété sur le chemin du Club nautique et sur le Chemin de la Chapelle.

L'embellissement de notre ville était aussi l'une de nos préoccupations. Tel que promis, nous avons fait installer soixante jardinières tout autour du lac. Grâce aux bons soins de Mme Monique Bouillon que nous avons engagée pour en faire l'entretien, celles-ci ont mis de la couleur dans notre été et les commentaires reçus nous incitent à récidiver en 2011.

Enfin, afin de nous permettre de mieux entretenir nos biens et propriétés, la Ville a procédé à l'achat d'un camion.

#### ▪ ADMINISTRATION MUNICIPALE

Notre bulletin municipal, Le Jaseur, a subi depuis quelques années, plusieurs améliorations tant de fond qu'esthétique. En 2010, nous aurons publié trois numéros afin que les citoyens puissent bénéficier d'une information meilleure et plus ponctuelle. Par ailleurs, notre site internet a été mis à jour. Nous entendons poursuivre nos efforts en 2011 et souhaitons profiter des nouveaux outils électroniques pour communiquer mieux et plus rapidement avec nos citoyens.

Les récents scandales dans certaines administrations municipales ont convaincu le législateur d'améliorer l'éthique et la transparence dans les affaires municipales. C'est ainsi que nous devons nous doter d'ici le 31 décembre 2010, d'une politique de gestion contractuelle.

### ■ LOISIR ET CULTURE

Au cours de l'année écoulée, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique en reconduisant et augmentant notre subvention annuelle pour la porter à 33 250 \$. Nous avons souligné l'excellence en octroyant une bourse à Joanie Verret qui s'est distinguée lors du Championnat canadien de canoë-kayak à Regina (Saskatchewan), et avons appuyé les efforts d'Antoine Meunier en canotage en vue des prochains Jeux Olympiques.

L'excellence n'est pas que dans le domaine des sports. En juillet dernier, nous avons procédé à la première remise des médailles du mérite et du bénévolat du Lac-Sergent. Dix-sept récipiendaires ont été honorés et nous leur redisons un grand merci pour ce qu'ils ont réalisés. En 2011, nous formerons un nouveau jury pour l'attribution de ces distinctions.

Le Comité de loisirs et de la culture, rattaché à l'Association nautique, a, encore cette année, rempli ses promesses. La célébration de la Fête Nationale, la Journée de la Famille et l'aménagement d'une piste de ski de fond sur le lac méritent d'être soulignés.

Nous maintiendrons en 2011 notre appui financier à l'APPELS et à la Chapelle. Les succès obtenus par ces organismes dans les dernières années sont garants de leur avenir et nous confortent dans notre choix de les aider financièrement. Je souligne également l'inauguration en juillet 2010 d'une plaque commémorative qui soulignera aux générations futures l'attachement des sergentois et sergentoises à leur magnifique chapelle.

### ■ SITUATION FINANCIÈRE 2010

Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2009 à 176 809 \$. Au 31 octobre 2010, nous avons des recettes de 780 484 \$ sur un budget initial de 897 546 \$ et des dépenses et immobilisations de 720 878 \$ sur un budget modifié de 905 396 \$. A cette date, le surplus s'élève donc à 59 605 \$. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain. Enfin, notre Ville n'a aucune dette.

### ■ RÔLE D'ÉVALUATION

L'année 2011 sera la deuxième année d'exercice d'application du rôle triennal. La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane : 95 %  
Facteur comparatif : 1.05

### ■ RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle du maire est de 7 500 \$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 3 000 \$ par année. Une prime annuelle de 1 000 \$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un salaire de 106.09 \$, plus une allocation de 53.05 \$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 159.14 \$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 39.78 \$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions.

Tous les frais de déplacements sont également remboursés pour tout déplacement du maire ou de son représentant. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2010, à environ 4 000 \$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 87.03 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 271, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.



Les champions sergentois:  
Liza Racine et Antoine Meunier

# Message de l'Inspecteur municipal

## RECOMMANDATIONS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

### Protégez vos aménagements en bordure de la rue

Tous les résidants sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété tels que : boîtes aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement. En plus des protections hivernales telles que les clôtures à neige et les agrotexiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise de rue). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfoui sous la neige laissée par le renvoi de la charrue et celle-ci pourrait même être endommagée. À ce moment, le service de déneigement ne pourra être tenu responsable.

### Ponceau d'entrée privée

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont de la responsabilité de chaque propriétaire.

### Stationnement interdit dans les rues

Conformément au règlement municipal concernant le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule du 15 novembre au 1er avril, et ce, sur tout le territoire. En cas d'infraction, les policiers de la Sûreté du Québec et les employés municipaux pourront émettre un constat d'infraction.

### Invitation à la prudence

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques; nous vous invitons donc à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence lors de la tombée de la première neige d'automne et les dernières d'avril. Nous comptons sur votre collaboration pour améliorer la sécurité routière dans votre secteur et ainsi faciliter les opérations de déneigement.

Éric Chamberland, inspecteur municipal  
Service des Travaux publics

Source : Tiré du journal : Le petit rapporteur

## Projets de construction ou de rénovation en tête?

L'inspecteur municipal est chargé de répondre au public pour toute question touchant le zonage et les règlements sur divers sujets tels que: construction neuve, agrandissement, rénovations, installations de cabanons, de piscines, d'abattage d'arbres et bien d'autres questions.

Monsieur Éric Chamberland est responsable  
de l'émission des permis et vous pouvez le rejoindre  
en composant le **418-875-1083**  
ou par courriel: [lac-sergent@bellnet.ca](mailto:lac-sergent@bellnet.ca)

## Bénévoles

Le Comité des Loisirs et de la Culture  
de Lac-Sergent  
est à la recherche de bénévoles.

*Être bénévole, c'est être au cœur de l'action. C'est vivre une expérience mémorable et collaborer à un événement dans votre communauté.*

Pour plus d'information sur les activités du Comité  
ou pour inscrire à titre de bénévole,  
veuillez communiquer avec :

le responsable des loisirs,  
M. Alain Royer 418-875-0720

ou bien avec

la conseillère,  
Mme Johanne Tremblay-Côté 418-875-0565

Au plaisir de vous compter parmi notre équipe !

# Comité consultatif d'urbanisme

## Rapport de la présidente

Chers citoyens et chères citoyennes,

Différentes activités ont occupé les membres du Comité consultatif d'urbanisme tout au long de l'année. Comme vous pourrez le constater à la lecture des tableaux ci-dessous, l'année 2010 a été particulièrement animée et très stimulante à l'égard du nombre et de la diversité des dossiers soumis à l'étude du CCU. Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leurs efforts.

| TYPE DE PERMIS                               | PERMIS      |                     |
|--|-------------|---------------------|
|  | Nombre émis | Valeur              |
| Agrandissement – bâtiment principal          | 11          | 492 000 \$          |
| Aménagement des rives et littoral (ouvrages) | 2           | 0 \$                |
| Bâtiments accessoires                        | 2           | 3 600 \$            |
| Construction neuve – bâtiment principal      | 11          | 2 133 000 \$        |
| Construction neuve – bâtiment secondaire     | 8           | 148 000 \$          |
| Démolition ou déplacement                    | 5           | 25 000 \$           |
| Patio, terrasse et galerie                   | 2           | 16 000 \$           |
| Plantation et abattage d'arbres              | 35          | 500 \$              |
| Remblai / déblai                             | 10          | 137 500 \$          |
| Rénovation – réparation                      | 31          | 267 850 \$          |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>120</b>  | <b>3 223 450 \$</b> |

### BILAN DES PERMIS ÉMIS POUR L'ANNÉE 2010

|                  | année 2010             | année 2009             | année 2008             | variation 10 / 09    |
|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| <b>JANVIER</b>   | <b>215 000,00 \$</b>   | 290 000,00 \$          | 5 500,00 \$            | - 75 000,00 \$       |
| <b>FÉVRIER</b>   | <b>130 000,00 \$</b>   | 400 000,00 \$          | 3 500,00 \$            | - 270 000,00 \$      |
| <b>MARS</b>      | <b>38 800,00 \$</b>    | 298 500,00 \$          | 300,00 \$              | - 259 700,00 \$      |
| <b>AVRIL</b>     | <b>11 100,00 \$</b>    | 269 500,00 \$          | 3 500,00 \$            | - 258 400,00 \$      |
| <b>MAI</b>       | <b>651 750,00 \$</b>   | 39 750,00 \$           | 118 900,00 \$          | 612 000,00 \$        |
| <b>JUIN</b>      | <b>374 800,00 \$</b>   | 62 700,00 \$           | 115 500,00 \$          | 312 100,00 \$        |
| <b>JUILLET</b>   | <b>865 500,00 \$</b>   | 395 500,00 \$          | 75 850,00 \$           | 470 000,00 \$        |
| <b>Août</b>      | <b>219 000,00 \$</b>   | 393 544,00 \$          | 346 000,00 \$          | - 174 544,00 \$      |
| <b>SEPTEMBRE</b> | <b>40 000,00 \$</b>    | 65 150,00 \$           | 477 450,00 \$          | - 25 150,00 \$       |
| <b>OCTOBRE</b>   | <b>586 500,00 \$</b>   | 8 870,00 \$            | 380 400,00 \$          | 577 630,00 \$        |
| <b>NOVEMBRE</b>  |                        | 101 000 \$             | 300,00 \$              | 22 100,00 \$         |
| <b>DÉCEMBRE</b>  |                        | 0,00 \$                | 0,00 \$                |                      |
|                  | <b>3 223 450,00 \$</b> | <b>2 223 814,00 \$</b> | <b>1 549 000,00 \$</b> | <b>908 936,00 \$</b> |

# Réglementation municipale

## ABRI D'HIVER & ENTREPOSAGE

Voici un rappel important pour vos préparatifs à l'hiver

### ABRI D'HIVER ET CLÔTURE À NEIGE

Nous vous rappelons que les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai seulement. Les abris d'hiver doivent être localisés à une distance minimale de 1,5 mètre\* de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue, ou s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée. Finalement, les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de trois mètres et ne peuvent être sur un terrain vacant.

### L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES DE LOISIRS (ROULOTTE, BATEAU, ETC.)

L'entreposage et le stationnement des véhicules de loisirs sur un terrain doivent être localisés sur le côté ou l'arrière de la maison; ils ne doivent jamais être localisés en cour avant. De plus, les véhicules doivent être localisés à un minimum de deux mètres des lignes de terrain.

Pour plus d'information sur l'entreposage des véhicules de loisirs, les clôtures à neige, les abris d'hiver ou toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT SUR LES ORDURES

### 1. Entretien des contenants

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble résidentiel ou tout ICI doit maintenir les contenants propres et en bon état. Il doit, de plus, rabattre le couvercle après usage afin que les contenants ne laissent pas échapper de mauvaises odeurs.

### 2. Dépôt à côté des contenants

Il est défendu à toute personne de déposer ou de laisser des matières résiduelles ou objets à côté du bac roulant ou du conteneur.

### 3. Dépôt dans le contenant d'un autre

À moins d'une entente, il est défendu à toute personne de déposer des matières résiduelles dans un contenant qui ne lui appartient pas ou qui ne lui a pas été assigné.

### 4. Fouille dans les contenants

Il est défendu à toute personne, sauf celle spécifiquement autorisée, de fouiller, enlever ou amasser des objets qui ont été déposés en bordure de rue.

### 5. Distribution et assignation des bacs roulants

Tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité doit utiliser un ou plusieurs bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des matières résiduelles de son immeuble et se procurer le ou les bacs selon les exigences de la Régie.

### 6. Localisation des bacs roulants

Les bacs roulants doivent être localisés dans la cour arrière ou latérale de chaque propriété.



### 7. Position du bac roulant lors de la collecte

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble doit placer son bac roulant face à sa propriété, à un maximum de 2 mètres de la rue, les poignées en direction de la maison, à une distance d'au moins un bac de tout obstacle. Le bac roulant doit être accessible au camion tasseur pour que la Régie et ses sous-traitants puissent procéder à la collecte des matières résiduelles. Pour les rues avec fossé ou en gravier, le bac roulant doit être placé sur l'accotement de la rue à proximité de l'accès à l'immeuble et en face de sa propriété. À défaut la Régie et ses sous-traitants ne sont pas tenus de procéder à la collecte des matières résiduelles.

### 8. Poids des contenants

Lorsque la collecte mécanisée est disponible, le poids des bacs roulants, incluant le contenu, ne doit pas excéder 90 kg pour que les matières résiduelles soient ramassées. Dans tous les autres cas, le poids des autres contenants ne doit pas dépasser 25 kg. L'entrepreneur n'est pas tenu de collecter les déchets si le poids du bac excède la limite permise.

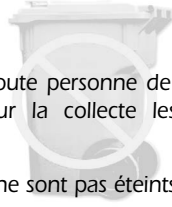
### 9. Matières résiduelles sur la chaussée

La Régie ou ses sous-traitants ne sont pas tenus de ramasser les matières résiduelles lorsque celles-ci ont été renversées sur la chaussée. Le propriétaire ou son représentant doit ramasser les matières résiduelles répandues sur la chaussée et les remettre dans les bacs. Par contre, si le déversement se fait suite à une mauvaise manipulation de l'entrepreneur, celui-ci est tenu de ramasser lesdites matières.

## 10. Déchets interdits

Il est spécifiquement défendu à toute personne de déposer dans les contenants utilisés pour la collecte les objets, substances ou déchets suivants :

- Les cendres et mâchefers qui ne sont pas éteints, refroidis et secs;
- Une carcasse d'animal ou partie de carcasse d'animal;
- Des matériaux secs, de la terre, du sable, des briques et des pierres;
- Les matériaux provenant de construction, de démolition ou de rénovation;
- De la peinture, de la teinture, de l'huile, de la graisse ou toute autre matière semblable qu'elle soit placée ou non dans un contenant;
- Tout objet, matière ou substance susceptible de causer des accidents ou des dommages par corrosion ou explosion;



- Tout objet ou matière dont le volume ou le poids pourrait endommager le camion de collecte.

## 11. Horaire de la collecte des déchets avec bac roulant

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble utilisant un ou des bacs roulants doit les placer en bordure de la rue au plus tard à 6h le jour de la collecte. Il est défendu à toute personne d'apporter ses bacs roulants à déchets en bordure de rue avant 16 h la veille du jour de la collecte.

Tout propriétaire d'un immeuble ou son représentant doit retirer le ou les bacs roulants de la rue après la collecte le même jour.

Service de l'urbanisme

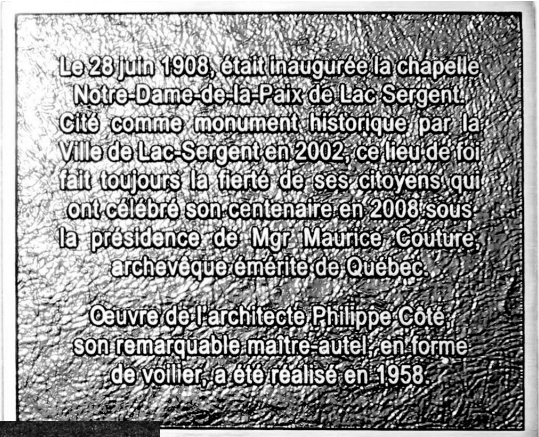
418-875-1083



# Un monument commémoratif pour notre Chapelle



Le maire Denis Racine et l'abbé Paul-André Leclerc



Le monument commémoratif de la Chapelle

Le 4 juillet 2010, le maire, Denis Racine, inaugurerait un monument commémoratif en face de notre Chapelle visant à souligner dans la pierre et le bronze les cent ans de celle-ci que nous avons célébrés en 2008 et la fierté des citoyens sergentois à l'égard de ce bien historique.

De plus, le maire en a profité pour remettre à l'abbé Paul-André Leclerc, la médaille d'honneur au mérite de la Ville. Il désirait ainsi marquer que depuis 55 ans, l'abbé Leclerc se déplace à toutes les fins de semaine de l'été, de Sainte-Anne de la Pocatière, pour venir célébrer la messe à la Chapelle du Lac-Sergent.

# Les travaux de votre Conseil municipal

Cette nouvelle chronique vise à vous informer les faits saillants des travaux du conseil municipal pour la dernière période écoulée. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil qui apparaissent sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

[www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com)

## **JANVIER 2010**

Adoption du Règlement numéro 269 spécifiant les nouvelles normes de lotissement applicables aux zones forestières et visant à préciser la détermination de la ligne des hautes eaux en bordure du lac Sergent.

## **FÉVRIER 2010**

Acquisition de gré à gré d'un terrain afin de régulariser les titres fonciers de la Ville sur le Chemin de la Chapelle.

## **MARS 2010**

Adoption du Règlement numéro 274 concernant les fossés;

Adoption du Règlement numéro 275 afin de créer deux postes de membres substitués au Comité consultatif d'urbanisme;

Subvention à la CAPSA pour la restauration du tributaire no. 5 du lac Sergent, conjointement avec la Ville de Saint-Raymond;

Achat d'un camion de marque Ford Ranger 2007;

Attribution du contrat de balayage printanier des rues;

Formation d'un jury pour la détermination des récipiendaires des médailles du mérite et du bénévolat du lac Sergent.

## **AVRIL 2010**

Attribution d'une aide financière de 3 000\$ à la Chapelle;

Attribution d'une subvention de 32 500\$ à l'Association nautique du Lac-Sergent et de 13 500\$ au Comité de Loisir et culture;

Attribution d'une subvention de 4 000\$ à l'APPELS;

Engagement d'une préposée horticole pour l'entretien des 60 jardinières installées par la Ville;

Adoption du Règlement numéro 276 visant à créer une zone résidentielle à même la zone forestière 08-F;

Adoption du Règlement numéro 273 concernant la réfection du Chemin des Hêtres;

Adoption du Règlement numéro 277 concernant la Cour municipale de Saint-Raymond;

Achat de deux paires de dos d'âne pour installation sur le Chemin Tour du Lac Nord;

Mandat à Webtélécom pour la mise à jour du site Internet de la Ville.

## **MAI 2010**

Mandat à la MRC de Portneuf pour la mise à jour de la carte urbaine 2008-1009;

Nomination d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la CAPSA.

## **JUIN 2010**

Octroi d'un contrat pour l'installation d'unités murales de climatisation et de chauffage au club nautique;

Octroi d'un contrat pour la pose d'une rampe de sécurité au club nautique;

Octroi d'un contrat pour la pose d'une gouttière au club nautique;

Octroi d'un contrat pour le peinturage extérieur du club nautique;

Attribution des médailles au mérite et de bénévolat de la Ville.

## **JUILLET 2010**

Autorisation de travaux d'aménagement d'un terrain de volley-ball au club nautique;

Adoption du Règlement numéro 279 concernant les fondations des bâtiments principaux;

Adoption du Règlement numéro 281 concernant les conditions d'émission d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation;

Octroi d'un contrat de pavage (revêtement bitumineux) sur le chemin des Sous-Bois;

Création d'une banque de photos pour fins d'urbanisme;

Octroi de contrat pour la réfection électrique au club nautique;

Consultation publique concernant les embarcations à moteur sur le lac Sergent;

Achat de 60 jardinières dans le cadre du programme d'embellissement.

## AOÛT 2010

Attribution d'une subvention additionnelle de 750\$ à l'Association nautique du lac Sergent pour aider financièrement les athlètes Sergentois qui participeront au Championnat canadien de canot-kayak à Regina, Saskatchewan;

Attribution d'une subvention additionnelle de 2 000\$ au Comité de Loisir et culture pour la fabrication et installation d'une plaque commémorative en face de la chapelle;

Adoption d'une politique concernant la mise aux normes des non-conformités;

Octroi d'une bourse de 500\$ à M. Antoine Meunier pour sa préparation aux Jeux Olympiques de 2012.

## SEPTEMBRE 2010

Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une trappe à sédiments dans le secteur sud du lac;

Octroi d'un contrat pour la réparation de l'accotement sur le chemin Tour-du-Lac Nord;

Octroi d'un contrat pour des travaux de remblai / déblai dans le secteur Baie-de-l'Île;

Travaux d'élagage sur le chemin Club Nautique et Vieux-Chemin.

## OCTOBRE 2010

Adoption du Règlement numéro 280 concernant l'obligation d'ériger d'une barrière à sédiment lors d'une nouvelle construction d'un bâtiment principal;

Octroi d'une subvention de 2 000\$ au Club de Motoneige de Saint-Raymond;

Octroi d'une aide financière à la Fondation MIRA inc. pour le service d'Opération Nez Rouge.

## NOVEMBRE 2010

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

Adoption du Règlement numéro 286 visant à créer une nouvelle zone résidentielle 17-H et permettant la construction dans cette zone de résidences jumelées;

Adoption du Règlement numéro 282 interdisant tout rejet d'objets dans le lac depuis le rivage, règlementant la disposition des eaux de vidange des piscines et des spas;

Octroi d'une aide financière de 100\$ à l'École Louis-Jobin de St-Raymond;

Octroi de contrat pour l'installation de deux glissières de sécurité sur les chemins Tour-du-Lac Sud et Nord;

Travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Baie-de-l'Île;

Octroi de contrat pour l'installation de recouvrement d'aluminium sur les conduits de réfrigérations au club nautique;

Octroi d'un contrat pour le nivelage des bordures du Chemin Tour du Lac Nord.



## Remise des médailles d'honneur au mérite et au bénévolat

22

En 2009, la Ville de Lac-Sergent a institué une médaille d'honneur au mérite et une médaille d'honneur au bénévolat. Ces distinctions visent à souligner les mérites ou le bénévolat de certains citoyens actifs dans notre communauté. Au début de 2010, le conseil municipal a formé un jury pour désigner les premiers récipiendaires de ces médailles, et a entériné en juin, les choix de celui-ci. Le 17 juillet, se déroulait au Club nautique, la cérémonie de remise des médailles aux personnes honorées. Ce sont :

**Médaille d'honneur au mérite :** Pierre Tremblay, Abbé Paul-André Leclerc, Frère Omer Beaulieu, Frère Guy Sigouin, Gaston Meunier, Jean-Claude Gaumont (à titre posthume) et Guy Beaudoin.

**Médaille d'honneur au bénévolat :** Jean Leclerc, Benoît Gagné, Claude Phaneuf, Lucie Aubé, Paul Isabel, Mathieu Dubuc, Josette Lemieux et Jean Richard, Jean Savard et André Larocque.



Le maire remettant la médaille d'honneur au mérite au Frère Omer Beaulieu.

Félicitations aux récipiendaires !

# Communiqué

## Un rappel ...

Chers citoyens et chères citoyennes,

La Sûreté du Québec tient à vous faire un rappel sur l'obligation de faire installer des pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

Le Code de la sécurité routière, selon l'article 440.1, prévoit qu'il est dorénavant interdit de circuler avec un véhicule de promenade ou taxi sans pneus d'hiver et ce, pendant la période comprise entre le 15 décembre d'une année et le 15 mars de l'année suivante.

Quiconque sera pris en défaut sera passible d'une amende de \$200.00 en plus des frais de \$74.00 qui s'y rattachent.

Cependant, certaines exceptions ont été prévues (Ex. achat de véhicules neufs, voyageurs vers la Floride « Snowbird »...). Nous vous invitons donc à contacter la Société d'Assurance Automobile du Québec au 1-800-361-7620 pour en savoir d'avantage car, ce sont eux qui délivrent les certificats d'exemptions et qui en régissent les termes et conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler que l'utilisation des pneus à crampons est permise

du 15 octobre  
au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante.

Sgt André Côté      Superviseur de relève

[andre.cote@surete.qc.ca](mailto:andre.cote@surete.qc.ca)



**SÛRETÉ DU QUÉBEC M.R.C PORTNEUF**  
**180, Boul. Notre Dame,**  
**Pont-Rouge (Québec) G3H 3K7**

Téléphone : (418) 873-1234  
Télécopieur : (418) 873-1374



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Téléphone : 418 876-2714 ou sans frais 1 866 760-2714

RRGMRP

# Calendrier des collectes 2011 Lac-Sergent

**D = Déchets**

**F = Herbes et feuilles**

**M = Objets volumineux ( Monstres )**

**S = Sapins**

**R = Recyclage**

## Janvier 2011

| Dim   | Lun | Mar        | Mer        | Jeu      | Ven | Sam |
|-------|-----|------------|------------|----------|-----|-----|
| Sam 1 | 3   | 4          | 5          | 6        | 7   | 8   |
| Dim 2 |     | <b>D R</b> |            |          |     |     |
|       | 9   | 10         | 11         | 12       | 13  | 14  |
|       | 15  | 16         | 17         | 18       | 19  | 20  |
|       | 21  | 22         | <b>D R</b> | <b>S</b> |     |     |
|       | 23  | 24         | 25         | 26       | 27  | 28  |
|       | 29  | 30         | 31         |          |     |     |

## Février 2011

| Dim | Lun        | Mar | Mer        | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------|-----|------------|-----|-----|-----|
|     | 1          | 2   | 3          | 4   | 5   |     |
|     | <b>D R</b> |     |            |     |     |     |
|     | 6          | 7   | 8          | 9   | 10  | 11  |
|     | 12         | 13  | 14         | 15  | 16  | 17  |
|     | 18         | 19  | <b>D R</b> |     |     |     |
|     | 20         | 21  | 22         | 23  | 24  | 25  |
|     | 26         | 27  | 28         |     |     |     |

## Mars 2011

| Dim | Lun        | Mar | Mer        | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------|-----|------------|-----|-----|-----|
|     | 1          | 2   | 3          | 4   | 5   |     |
|     | <b>D R</b> |     |            |     |     |     |
|     | 6          | 7   | 8          | 9   | 10  | 11  |
|     | 12         | 13  | 14         | 15  | 16  | 17  |
|     | 18         | 19  | <b>D R</b> |     |     |     |
|     | 20         | 21  | 22         | 23  | 24  | 25  |
|     | 26         | 27  | 28         | 29  | 30  | 31  |

## Avril 2011

| Dim | Lun | Mar | Mer        | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|------------|-----|-----|-----|
|     | 1   | 2   | 3          | 4   | 5   | 6   |
|     |     |     | <b>D R</b> |     |     |     |
|     | 7   | 8   | 9          | 10  | 11  | 12  |
|     | 13  | 14  | 15         | 16  | 17  | 18  |
|     | 19  | 20  | <b>D R</b> |     |     |     |
|     | 21  | 22  | 23         | 24  | 25  | 26  |
|     | 27  | 28  | 29         | 30  | 31  |     |

## Mai 2011

| Dim | Lun | Mar        | Mer        | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|------------|------------|-----|-----|-----|
| 1   | 2   | 3          | 4          | 5   | 6   | 7   |
|     |     | <b>D</b>   |            |     |     |     |
|     | 8   | 9          | 10         | 11  | 12  | 13  |
|     | 14  |            | <b>D R</b> |     |     |     |
|     | 15  | 16         | 17         | 18  | 19  | 20  |
|     | 21  | <b>D</b>   |            |     |     |     |
|     | 22  | 23         | 24         | 25  | 26  | 27  |
|     | 28  | <b>D R</b> |            |     |     |     |
|     | 29  | 30         | 31         |     |     |     |

## Juin 2011

| Dim | Lun | Mar        | Mer      | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|------------|----------|-----|-----|-----|
|     | 1   | 2          | 3        | 4   | 5   |     |
|     |     |            |          |     |     |     |
|     | 6   | 7          | <b>M</b> | 8   | 9   | 10  |
|     | 11  | <b>D R</b> |          |     |     |     |
|     | 12  | 13         | 14       | 15  | 16  | 17  |
|     | 18  | <b>D</b>   | <b>F</b> |     |     |     |
|     | 19  | 20         | 21       | 22  | 23  | 24  |
|     | 25  | <b>D R</b> |          |     |     |     |
|     | 26  | 27         | 28       | 29  | 30  |     |

## Juillet 2011

| Dim | Lun | Mar      | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|----------|-----|-----|-----|-----|
|     | 1   | 2        | 3   | 4   | 5   | 6   |
|     |     |          |     |     |     |     |
|     | 7   | 8        | 9   | 10  | 11  | 12  |
|     | 13  | 14       | 15  | 16  | 17  | 18  |
|     | 19  | 20       | 21  | 22  | 23  | 24  |
|     | 25  | 26       | 27  | 28  | 29  | 30  |
|     | 31  | <b>D</b> |     |     |     |     |

## Août 2011

| Dim | Lun | Mar        | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|------------|-----|-----|-----|-----|
| 1   | 2   | 3          | 4   | 5   | 6   |     |
|     |     | <b>D R</b> |     |     |     |     |
|     | 7   | 8          | 9   | 10  | 11  | 12  |
|     | 13  | 14         | 15  | 16  | 17  | 18  |
|     | 19  | 20         | 21  | 22  | 23  | 24  |
|     | 25  | 26         | 27  | 28  | 29  | 30  |
|     | 31  | <b>D R</b> |     |     |     |     |

## Septembre 2011

| Dim | Lun | Mar        | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|------------|-----|-----|-----|-----|
|     | 1   | 2          | 3   | 4   | 5   | 6   |
|     |     |            |     |     |     |     |
|     | 7   | 8          | 9   | 10  | 11  | 12  |
|     | 13  | <b>M</b>   | 14  | 15  | 16  | 17  |
|     | 18  | 19         | 20  | 21  | 22  | 23  |
|     | 24  | 25         | 26  | 27  | 28  | 29  |
|     | 30  | <b>D R</b> |     |     |     |     |

## Octobre 2011

| Dim   | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven      | Sam |
|-------|-----|-----|-----|-----|----------|-----|
| Sam 1 | 3   | 4   | 5   | 6   | 7        | 8   |
| Dim 2 |     |     |     |     | <b>F</b> |     |
|       | 9   | 10  | 11  | 12  | 13       | 14  |
|       | 15  | 16  | 17  | 18  | 19       | 20  |
|       | 21  | 22  | 23  | 24  | 25       | 26  |
|       | 27  | 28  | 29  | 30  | 31       |     |

## Novembre 2011

| Dim | Lun | Mar | Mer        | Jeu | Ven      | Sam |
|-----|-----|-----|------------|-----|----------|-----|
|     | 1   | 2   | 3          | 4   | 5        |     |
|     |     |     |            |     | <b>F</b> |     |
|     | 6   | 7   | 8          | 9   | 10       | 11  |
|     | 12  | 13  | 14         | 15  | 16       | 17  |
|     | 18  | 19  | 20         | 21  | 22       | 23  |
|     | 24  | 25  | 26         | 27  | 28       | 29  |
|     | 30  | 31  | <b>D R</b> |     |          |     |

## Décembre 2011

| Dim | Lun | Mar        | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|------------|-----|-----|-----|-----|
|     | 1   | 2          | 3   | 4   | 5   | 6   |
|     |     |            |     |     |     |     |
|     | 7   | 8          | 9   | 10  | 11  | 12  |
|     | 13  | 14         | 15  | 16  | 17  | 18  |
|     | 19  | 20         | 21  | 22  | 23  | 24  |
|     | 25  | 26         | 27  | 28  | 29  | 30  |
|     | 31  | <b>D R</b> |     |     |     |     |